

BÉHAALOTÉKHA 5779



n°457

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Aharon reçoit le commandement d'allumer les lumières de la Ménora, le candélabre, et la tribu de Lévi est intronisée pour le service dans le Tabernacle.

La fête de « Pessa'h Chéni », littéralement « Deuxième Pessa'h » est instaurée à la suite d'une demande (« Pourquoi serions-nous privés ? ») émanant de personnes dont l'impureté rituelle les a empêchés d'offrir le sacrifice pascal en son temps. La date de Pessa'h Chéni est le 14 Iyar, un mois après le premier Pessa'h (« Pessa'h Richone »). D.ieu transmet à Moïse des directives concernant le processus de départ du camp et de campement à l'arrivée. Le peuple quitte alors le Mont Sinaï où il a campé près d'une année.

Le peuple se révolte et se plaint de la Manne (nourriture céleste) dont il n'est pas satisfait. Il demande de la viande. Moïse, ne supportant plus le fardeau du peuple, nomme 70 anciens auquel il transmet un reflet de son esprit divin. Les anciens l'assisteront dès lors pour gouverner le peuple.

Myriam parle à Aharon de manière « négative » de son frère Moïse et est frappée par la lèpre. Moïse prie pour sa guérison et le peuple tout entier attend 7 jours à la fin desquels elle réintègre le camp.



Dédié pour l'élevation de l'âme de
Léon Yehouda ben Rahel (Par Ilan Nabet)



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Dans l'imprévisibilité la plus totale

Bamidbar (12,4) : "Soudain l'Eternel dit à Moshé, à Aaron et à Myriam : « Sortez tous les trois vers la Tente d'assignation ! » Et ils sortirent tous les trois."

Rashi explique à propos de ce verset : Hachem leur apparut subitement. Aaron et Myriam étant impurs suite à leur vie conjugale respective, ils crièrent « De l'eau ! De l'eau ! » – afin de se purifier en raison de la présence d'Hachem. Cela leur permit de comprendre que Moshé avait bien agi en se séparant de sa femme, car la Chekhinah – Présence Divine – se révélait constamment à lui, il n'y avait pas dans sa vie de temps précis réservé à la Révélation Divine.

A ce propos, le 'Hafetz 'Haïm rapporte que nous sommes à notre époque exactement dans la même situation, alors que nous attendons chaque jour la Délivrance. Le prophète (Malakhi 3,1) explique que le Mashia'h que nous réclamons, viendra subitement dans son palais. Le caractère totalement imprévisible de la Délivrance, implique que nous devons nous préparer au service Divin qui s'appliquera à ce moment. Comme il est écrit dans le Talmud (Sanhédrin 22b), selon l'avis des Rabbanan, en Eretz Israël, les Cohanim ne peuvent boire de vin, de peur que le troisième temple ne soit subitement reconstruit – auquel cas ils ne pourraient accomplir le service sacerdotal – à cause de leur consommation préalable d'alcool. Face à la situation actuelle, où les signes de la délivrance – fin des traités talmudiques Sotah et Sanhédrin – se font, jour après jour, plus présents, notre préparation doit être renforcée par une amélioration de nos relations humaines, une meilleure étude de la Torah, cette dernière étant la seule protection efficace de tout Juif.

PARACHA : BÉHAALOTÉKHA



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 21h39 • Sortie : 23h04

Villes dans le monde

Lyon	21h16 • 22h33	Nice	20h58 • 22h12	Los Angeles	19h49 • 20h52
Marseille	21h04 • 22h17	Jerusalem	19h07 • 20h31	New-York	20h12 • 21h22
Strasbourg	21h16 • 22h41	Tel-Aviv	19h20 • 20h33	Londres	21h03 • 22h37
Toulouse	21h21 • 22h35	Bruxelles	21h41 • 23h13	Casablanca	20h25 • 21h28



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Tirage au sort

Bamidbar (12, 8) : "Pourquoi n'avez-vous pas craint de parler de Mon serviteur Moché ?"

Peu de temps après le décès de Rabbi Moché Feinstein zatsal (aux Etats-Unis le 13 Adar B 5746 ; l'enterrement eut lieu à Jérusalem le 15 Adar B 5746 en Erets Israël), quelqu'un fut pris de terribles migraines qu'aucun médecin ne pouvait soulager. Il se dépêcha d'aller chez l'un des grands rabbanim, pour lui demander une bénédiction. Quand le Rav entendit que les migraines avaient commencé au moment de l'enterrement, il lui demanda s'il avait un jour dit quelque chose qui constituait une atteinte à l'honneur de Rabbi Moché.

L'homme répondit négativement. Alors, le Rav conseilla d'organiser un goral haGra. Le sort tomba sur le verset : «Pourquoi n'avez-vous pas craint de parler de Mon serviteur Moché». A première vue, ces paroles ne dirent rien à l'homme, mais tout à coup il se rappela... il faisait partie de la grande foule qui était à l'enterrement, mais il avait été repoussé de la longue file des hespedim. C'était le jour de Chouchan Pourim, et les mitsvot de la fête attendaient. L'homme se dit en lui-même que ce n'était pas juste que l'enterrement de qui que ce soit vienne porter atteinte à la joie de Pourim de milliers de personnes. Il exprima cette opinion à d'autres. Il rassembla dix hommes auprès de la tombe du Rav et demanda pardon à Rav Moché en leur présence, et en peu de temps, ses migraines disparurent.



"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rav Nathan Tsvi FINKEL



AU "HASARD" ...

Le Ritz Guéhout

Il s'appelle comme cela, Guéhout, ce qui signifie «sauveur», à cause de ses actes de générosité envers son peuple. C'est un disciple de Rabbi Chemouël HaNaguid. Ses directives se sont répandues dans toute l'Espagne, comme en a témoigné le Ramban dans «Mil'hamot» : «On a toujours eu l'habitude... jusqu'à ce qu'on voie les paroles de Rabbi Yitz'hak Guéhout, et les coutumes du Maghreb se sont de nouveau répandues.» Rabbi Moché Ibn Ezra écrit sur lui dans son livre «Chirat Israël» : «Le plus ancien du groupe et le plus éclairé était Rabbi Yitz'hak Ibn Guéhout d'Alissana, la ville de la poésie. Il possède parfaitement toutes les arcanes de la langue hébraïque, et connaît la langue des Sarrasins. Il a écrit des paraboles et des poèmes, a hautement glorifié les Sages de son époque et établi les coutumes de sa génération. Il a écrit plus que tous ses prédécesseurs, en moussar, prières, poèmes de louanges et lamentations. Il utilise un langage agréable et clair. Ses poèmes sont lus et transmis de bouche à oreille, et quelques-uns de ses livres que je possède sont comme une goutte dans la mer, le peu qui est chez moi est comme une étincelle du feu.» Rabbi Yéhouda Al'harizi écrit très élogieusement sur lui dans son livre «Takhkemoni». Le refrain «hamavdil ben kodech le'hol» lui est attribué. A l'âge de 95 ans, Rabbi Yitz'hak tomba malade et ses serviteurs l'amènèrent à Cordoue pour se soigner, mais au bout de peu de temps, un Chabat, il rendit son âme pure à son Créateur. Ses serviteurs l'enterrèrent à Alissouna, et quand ils arrivèrent c'était déjà la nuit, mais tout à coup, à minuit... le soleil se mit à briller ! Ils comprirent que la volonté de leur Rav était d'être enterré immédiatement. Rapidement, une tombe fut creusée et il y fut inhumé. Il a écrit entre autres «Séfer HaNer», «Perouchei Kohélet», «Pioutim VéChirim», ainsi que «Pisskei Halakhot Méa Chéarim». En Espagne, c'est le Rif qui prit sa place.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Un ver dans les Téfilines

J'avais construit ma première maison de mes propres mains dans la forêt appelée Baal Chem Tov près de la ville de Méron en Galilée. Alors que je venais d'achever la structure en bois, j'oubliai que j'y avais laissé des bougies allumées. Le vent propagea le feu dans toute la maison qui fut entièrement détruite. J'y avais une belle bibliothèque mais tous les livres furent réduits en cendres. Sauf un ! Son titre Bra'ha Vehatsla'ha : c'était un recueil de conseils donnés par le Rabbi, avec sa photo sur la couverture. Ma mère l'avait reçu en cadeau d'un Chalia'h du Rabbi à Herzliya pour la remercier d'un don qu'elle avait fait quelques années plus tôt et elle me l'avait offert. C'est le seul livre qui est sorti indemne de cet incendie...

J'entrepris alors de construire une seconde maison. J'avais acheté des planches, des clous et tout le matériel nécessaire ; j'ai tout assemblé moi-même. Mais vers la fin de la construction, j'ai commencé à ressentir des douleurs épouvantables dans le dos. Naïvement, je me suis dit que cela disparaîtra comme c'était venu mais ce ne fut pas le cas et les douleurs devinrent de plus en plus intenses.

Je restais trois jours au lit, incapable de bouger un muscle. Chaque mouvement me causait une douleur terrible. J'ai alors décidé de faire appel au professeur qui m'avait enseigné la médecine alternative Shiatsu mais, malgré son habileté, ses efforts ne servirent à rien.

J'étais désespéré et cette situation n'arrangeait pas mon moral. Au bout de deux jours, je décidai d'accomplir un effort surhumain et de me rendre auprès de la tombe de Rabbi Chimone Bar Yo'haï, non loin de chez moi, pour y prier avec ferveur. Alors que j'étais assis, un jeune Loubavitch passa devant moi et déposa un livret Dvar Mal'hout ouvert sur la table, sans doute pour l'étudier quelques minutes plus tard. Instinctivement, je me mis à le lire. Et je n'en crus pas mes yeux. Le texte sur la page justement ouverte – j'appris plus tard qu'il s'agissait d'une lettre du Rabbi de Loubavitch – évoquait les vertèbres. Le Rabbi remarquait que, si elles représentent une part importante du corps humain, permettant à la personne de se tenir droite, elles n'étaient pas considérées comme un membre. Il en est de même, poursuivait le Rabbi, pour la prière : alors que la prière permet à un Juif de se lier à Dieu, elle n'est pas considérée comme une Mitsva de la Torah. La colonne vertébrale compte dix-huit vertèbres tout comme la prière de la Amida, prononcée debout, compte dix-huit bénédictions.

Je lus tout cela avec des yeux incrédules. Je me tenais là, souffrant de terribles maux de dos et la Providence Divine me mettait face à ces explications du Rabbi. Je continuai à lire. Dans un extrait d'une autre lettre, le Rabbi mentionnait l'importance de faire vérifier les Téfilines. C'était quelque chose que je n'avais jamais effectué auparavant. Depuis cinq jours, je n'avais pas été capable de prier correctement et certainement pas de me tenir debout pour la Amida ; peut-être y avait-il un problème avec mes Téfilines ?

Je ne perdis pas de temps. Malgré mes douleurs, je me rendis immédiatement directement de la synagogue de Rabbi Chimone Bar Yo'haï vers le domicile d'un Sofère (scribe) à Tsfat (Safed). Il accepta d'ouvrir mes Téfilines devant moi sans attendre. Quand il ouvrit les boîtiers et en retira les parchemins, il s'écria : «Vos Téfilines sont absolument Passoul, non-cachères !». Il s'avéra

qu'un ver avait réussi à s'introduire dans le boîtier et avait complètement abîmé le parchemin ! J'étais choqué !

Le Sofère mit les parchemins dans une boîte réservée aux parchemins à enterrer (car devenus Passoul) et me prêta une paire de Téfilines à utiliser en attendant. Sur le chemin de retour, j'étais absolument bouleversé, horrifié à l'idée que j'avais mis, pendant des années peut-être, des Téfilines qui n'étaient pas cachères. Mais, par ailleurs, j'étais bouleversé que le Créateur ait mis sur ma route une lettre du Rabbi qui m'avait conduit à faire vérifier mes Téfilines : maintenant je mettrai des Téfilines strictement cachères. Et pourtant, j'étais loin d'imaginer ce qui allait suivre.

Dès que j'arrivai chez moi, bien qu'on soit déjà en fin de matinée, je mis les Téfilines et commençai à prier. Jusqu'à présent, pour la Amida, je me levai avec beaucoup de difficultés, en m'appuyant sur le dos d'une chaise placée devant moi. Quand j'arrivai au verset final «Ossé Chalom...», je me tournai à droite, puis au milieu puis à gauche et réalisai que j'avais été capable de le faire sans éprouver aucune gêne ! Et depuis ce moment, mes douleurs de dos ont disparu tout aussi subitement qu'elles étaient apparues ! Je n'ose pas penser à ce que je serais aujourd'hui si je n'avais pas lu cette lettre du Rabbi recommandant de vérifier mes Téfilines

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Ma mère m'insulte, comment la respecter ?

(Gabriel DAYAN)

Question : Ma mère est constamment désagréable avec moi et m'insulte sans arrêt sans raison. Je suis son fils et je veux la respecter, mais cela m'est très pénible, je ne tiens plus.

Que puis-je faire ?

Réponse : Selon la Halakha, vous avez l'obligation de vous taire et d'accepter l'humiliation. Voir Choul'han 'Aroukh - Yoré Déa, chapitre 240, Halakha 3 et Halakha 8.

Si cela vous est difficile, il faut quitter le domicile de vos parents afin d'éviter tout manquement à cette Mitsva d'une importance majeure. Cependant, la meilleure solution serait de ne rien faire qui soit en contradiction avec les souhaits de votre maman. Si cela vous pose un problème, je vous invite à me faire parvenir vos interrogations afin que je puisse vous venir en aide. Si votre maman n'a plus toute sa raison, veuillez me contacter de nouveau. Qu'Hachem vous protège et vous bénisse.



PERLE HASSIDIQUE

"Je vis du bien que je peux donner aux juifs." (le 'Hazon Ich)

QUIZZ PARACHA

1. Quelle similarité y a-t-il entre la « Ménorah » et les trompettes ?
2. Quelles étaient les trois choses annoncées par les sonneries des trompettes ?
3. De quelle arche (« Aron »), est-il fait mention dans ce verset ?

1. Elles sont toutes les deux faites d'un bloc solide frappé au marteau.
2. A. convoquer l'assemblée
B. convoquer les Nessim
C. faire lever les camps.
3. De l'arche qui contenait les débris des premières tables qui était emmenée en guerre.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce feuillet :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU